

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1300

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association France ville durable - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

**Absents excusés** : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1300**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association France ville durable - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Depuis de nombreuses années, la Métropole de Lyon œuvre pour la ville durable au travers de ses documents stratégiques et de ses projets (éco-quartier de la Duchère, programme d'éco-rénovation privée, plan modes doux, etc.). Toutefois, pour faire face aux répercussions territoriales des bouleversements nationaux et mondiaux, la Métropole souhaite réorienter le développement de son territoire au service de la préservation des biens communs, tout en répondant aux besoins des habitants, notamment les plus vulnérables.

Ainsi, la Métropole est porteuse d'un nouveau projet de territoire fondé sur la transition écologique, un développement économique soutenable et sobre privilégiant les acteurs de proximité, et des politiques sociales plus attentives à la préservation de la dignité de chacune et chacun. Dans ce contexte, la collectivité se positionne comme garante d'un contrat écologique et social.

Cette nouvelle ambition se traduit par des objectifs concrets qui visent, notamment, à :

- la mise en œuvre de réponses structurelles aux défis posés par le dérèglement climatique,
- la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives,
- un urbanisme et une politique du logement durable promouvant l'accès à un logement décent et l'amélioration de la qualité de vie, notamment par le retour de la nature en ville et l'aménagement d'espaces publics apaisés et partagés,
- une vigilance et un soutien accrus aux publics les plus vulnérables,
- la poursuite d'un développement économique soutenable et sobre,
- la mise en œuvre d'une politique de santé globale qui permette la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'association, au service de l'intérêt général, a pour objet l'appui aux projets innovants, la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de ville durable. Elle valorise les projets locaux en conformité avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. Son activité se développe tant en France qu'à l'international.

L'association, dont les actions sont définies dans un programme de travail approuvé et adapté annuellement par l'assemblée générale, agit de manière complémentaire aux travaux de la Métropole par tous moyens que celle-ci juge utiles.

## II - Modalités de représentation

Par délibération du Conseil n° 2022-1025 du 14 mars 2022, la Métropole a adhéré à l'association France ville durable.

La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de l'association.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Métropole pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association France ville durable ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**Désigne** monsieur Pierre ATHANAZE en tant que titulaire et monsieur Sylvain GODINOT en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association France ville durable.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20220411-269728-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 12 avril 2022<br>Date de réception préfecture : 12 avril 2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|